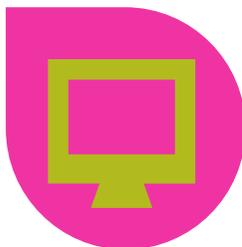


VOTRE ESPACE PERSONNEL SUR INTERNET E-TICKET CESU

Connectez-vous à votre compte personnel e-Ticket CESU sur le site www.ticket-cesu.fr avec l'identifiant et le mot de passe qui vous sont communiqués dans le courrier de bienvenue.

De votre compte, **vous pouvez :**

- **Affilier/déclarer** vos intervenants en emploi direct
- **Déclencher le paiement en ligne** de votre (vos) salarié(s) avec vos chèques CASA papier ou dématérialisés
- **Conserver l'historique** de vos paiements



Si vous choisissez la version dématérialisée du chèque CASA, votre compte personnel est chargé du montant qui a été déterminé au préalable. Il s'apparente à une véritable gestion de compte en ligne :

- 1 **Plus simple**, vous réglez votre intervenant en quelques clics.
- 2 **Plus précis**, vous réglez votre intervenant au centime près.
- 3 **Plus rapide**, votre intervenant dispose du règlement sous 24h sur son compte Internet.
- 4 **Plus sûr**, vous évitez tout risque de perte ou de vol de vos tickets.
- 5 **Plus écologique**, vous contribuez à réduire la consommation de papier.

POUR TOUTE INFORMATION SUR L'UTILISATION DU CHÈQUE CASA

Contactez la plate-forme téléphonique d'information

01 74 31 92 20

(prix d'un appel local)

Ou par e-mail à l'adresse suivante :

cesu-beneficiaires@ticket-cesu.fr

Des conseillers spécialisés dans les services à la personne :

- vous **informent sur l'utilisation du chèque CASA** (Ticket CESU) ;
- vous **renseignent sur toutes les questions** administratives, juridiques et fiscales liées aux services à la personne.

VOS CONTACTS UTILES

■ Pour inscrire votre salarié au CRCESU

Adressez au CRCESU (Centre de Remboursement du CESU) votre formulaire d'affiliation ou faites-le directement de votre Espace Bénéficiaire Ticket CESU.

Consultez le site www.cr-cesu.fr

■ Pour plus d'informations sur l'emploi direct

Contactez la FEPEM (Fédération du Particulier Employeur)

0 825 07 64 64 (0,15€/mn)

ou consultez le site www.fepem.fr

■ Pour plus d'informations sur les services à la personne

Consultez le site

www.dgcis.gouv.fr/services-a-la-personne



EDENRED FRANCE, S.A.S. au capital de 464 966 992 € dont le siège social est situé : Immeuble Columbus, 166-180, boulevard Gabriel Péri, 92240 Malakoff - 393.365.135 R.C.S. Nanterre - TVA Intra Communautaire : FR 13 393 365 135. Les marques mentionnées sur ce document sont enregistrées et propriété de EDENRED S.A., des sociétés de son Groupe ou de ses partenaires. Juillet 2014.

CHÈQUE
AUTONOMIE
SOLIDARITÉ
ARDÈCHE



VOTRE DÉPARTEMENT AGIT POUR VOTRE QUOTIDIEN

Avec le chèque autonomie solidarité Ardèche, un mode de paiement sécurisé pour les personnes bénéficiaires de **l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)**

Attentif à la qualité de vie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap qui aspirent à rester chez elles dans les meilleures conditions, **le Département de l'Ardèche** s'engage dans une démarche forte pour que chacun puisse vivre et bien vieillir chez soi.

J'ai souhaité mettre en place le **chèque autonomie solidarité Ardèche (CASA)**, un chèque emploi service universel préfinancé pour sécuriser et simplifier le paiement des services que vous utilisez au titre de **l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)**.

CASA s'inscrit dans la politique volontaire que nous menons pour **préserver votre autonomie** et vous **accompagner dans votre vie quotidienne**.

Hervé SAULIGNAC
Président du Département
de l'Ardèche



Favoriser l'autonomie

La solidarité est la condition d'un développement humain durable. Elle est donc au cœur des politiques départementales. Une solidarité qui vise à favoriser l'autonomie, notamment pour les personnes dépendantes pour lesquelles les aides humaines au domicile sont parfois indispensables.

Aujourd'hui, avec le chèque autonomie solidarité Ardèche (CASA) financé par le Département de l'Ardèche, se met en place la possibilité pour les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) **de choisir directement leurs intervenants à domicile**. CASA, un outil voulu pour favoriser le libre choix et l'autonomie de ses utilisateurs.

Qu'est-ce que le chèque autonomie solidarité Ardèche ?

CASA, le chèque autonomie solidarité Ardèche, permet de rémunérer le salarié en emploi direct qui intervient au domicile d'une personne bénéficiaire de l'APA pour :

- **Une aide personnelle au domicile,** à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux.
- **La préparation des repas à domicile,** y compris le temps passé aux commissions.
- **L'accompagnement en dehors du domicile** (promenades, transports, actes de la vie courante).
- **L'entretien de la maison et travaux ménagers courants** (hors jardinage, bricolage...).

Quelles dépenses couvre le chèque CASA ?

CASA, le chèque autonomie solidarité Ardèche, permet de payer tout ou partie du salaire net de l'intervenant au titre des heures d'aides à la personne incluses dans le plan d'aide APA.

Comment utiliser les chèques CASA ?

Une aide mensuelle...

En tant que bénéficiaire de l'APA, le Département vous attribue chaque mois le nombre de chèques CASA correspondant à la prise en charge prévue dans votre plan d'aide.

...pour régler votre salarié à domicile

Vous réglez les heures effectuées par votre intervenant avec vos chèques CASA et si nécessaire vous complétez sa rémunération par tout autre moyen de paiement.

...et payez les charges sociales

Vous déclarez le salaire de votre intervenant au CNCESU (Centre national CESU). Votre salarié recevra une attestation d'emploi qui vaut bulletin de paie. Les cotisations sociales sont calculées et prélevées directement sur votre compte dans la partie « charges sociales » du chèque CASA.

Vous pouvez choisir le chèque CASA papier ou utiliser la forme dématérialisée.